



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 16 mai 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

803, rue Boivin : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Johanne Allard et M. Ghislain Grenier, visant à fixer à 18 mètres plutôt qu'à 20 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale autorisée de la rive de la propriété désignée comme étant le lot 4 721 326 du cadastre du Québec.

1405, 6^e rue : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte M. Mario Massé, ainsi que la Ville de Val-d'Or, visant à fixer à 18 mètres plutôt qu'à 30 mètres, comme le prescrit la réglementation, la profondeur moyenne minimale d'un lot projeté à être formé d'une partie des lots 2 299 048, 2 501 500 et 3 440 001 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 20 avril 2022.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**